

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE**Action 6 : Développer la mobilité pour faciliter l'accès aux droits et aux services**

Diagnostic initial	Public cible
<p>La Communauté de Communes est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis juin 2021. Etant donné que la problématique de la mobilité est transversale à de nombreuses compétences de la collectivité, la cohésion sociale territoriale s'impose comme une ambition majeure. La communauté de communes a la volonté de s'engager dans une véritable reconquête de l'attractivité de son territoire par une politique de mobilité inclusive afin de maintenir, de mailler et d'enrichir les services à la population afin de favoriser les déplacements.</p> <p>Selon les données du diagnostic de territoire, 65% des actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 95% des déplacements sont effectués en voiture. A noter que 42.5% des ménages possèdent 2 voitures ou plus. Cela dit, il est constaté que la population de VBA est moins mobile que dans d'autres secteurs : 15% des ménages ne disposent pas de voitures. En conséquence, la diminution de la population, son vieillissement, son isolement et le manque des offres de mobilités fragilisent les équilibres du territoire.</p> <p>Malgré la desserte du territoire VBA par des transports collectifs régionaux existants qui relient les communes pôles au Mans. Il n'existe pas de liaisons de bus transversales reliant les petites communes avec les communes pôles (Besse sur braye, Saint Calais et Vibraye). Et les offres de Transport à la demande sont extrêmement marginales et méconnues.</p>	<p>Familles précaires ou jeunes ou seniors</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

<p>1- Définition des axes stratégiques, du plan d'action concernant la pratique de la compétence mobilité et des champs d'intervention de la collectivité.</p> <p>2- Développer l'offre de mobilité sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connecter, renforcer et faciliter l'accessibilité aux pôles et entre les pôles sur le territoire de la CCVBA. - Mettre en place des dispositifs de mobilité adapté aux différents publics ciblés (familles, seniors, jeunes...). - Lutter contre l'isolement des ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier participatif avec les Elus pour définir les axes et orientations stratégiques du territoire autour de la pratique de la compétence de la mobilité ; • Phase de co-construction de l'action (besoins, enjeux, financements...) afin de connaître les besoins des habitants et évaluer les potentiels des actions. • Mise en place des actions retenues telles que : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un moyen de déplacement (un mini-bus) pour les habitants (navette pendulaire et régulière...). - Possibilité d'élargissement de la location de la flotte mobilité (Scooters, AMIs) de la collectivité au grand public. • Evaluation et expérimentation des actions.
Services mobilisés et responsables de l'action	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Commissions mobilité et Action Sociale (Elus CCVBA) - Chargée de mission Mobilité (CCVBA) - Chargée de coopération CTG (CCVBA) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2023- Définir les axes stratégiques - 2024- Etudier les besoins et la faisabilité des actions - 2025- mise en place des actions retenues
Partenaires sollicités	Résultats attendus
Communes ; MSA/CAF ; Partenariats associatifs ; Les habitants du territoire ETAT ; Région ; Département ; CEREMA, ADEME	Indicateurs d'évaluation Nombre d'ateliers participatifs/an Nombre de trajets/mois Nombre d'utilisateurs des solutions de transport/mois